

Les maisons des aînés

Afin de lutter contre *l'isolement des personnes âgées qui vivent au domicile*, plusieurs initiatives locales ont vu le jour. Ainsi à Charleroi, une Maison des aînés a été constituée. Elle travaillera en étroite collaboration avec les mutuelles, le Centre pour l'égalité des chances, le CPAS et d'autres intervenants sociaux.

Le député régional, Monsieur Serdar KILIC, a interrogé le Ministre PREVOT sur sa politique en la matière.

Le Ministre PREVOT, bien conscient de la nécessité d'activer des *aides au niveau local*, a répondu en rappelant qu'il avait initié plusieurs projets pilotes sur base du concept « Ville Amie des Aînés » (VADA). Ce concept a été imaginé par l'organisation mondiale de la Santé (OMS).

En Wallonie, quelques communes (Sprimont, Mons,...) se sont lancées dans l'aventure avec l'appui de l'ULC, la Fédération des CPAS et l'observatoire de la Santé de la Province du Hainaut. L'objectif de ces initiatives est d'inciter les villes à mieux s'adapter aux besoins des aînés et à promouvoir leur participation active.

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées qui vivent au domicile, le Ministre préconise le recours à différentes actions :

- La sensibilisation et l'accès à l'information et aux services ;
- Des campagnes de sensibilisation contre l'âgisme ;
- Des projets de cohésion sociale axés sur les relations intergénérationnelles ;
- Une information ciblée sur les moments de transition qui précarisent les personnes (admission à la pension, deuil du conjoint, changement d'hébergement, ...) ;
- Des actions de promotion de la santé visant à vieillir en bonne santé ;
- La formation des professionnels visant à identifier les signes d'isolement ou de danger potentiel pour les aînés ;
- Le soutien aux aidants proches ;
- Le recours aux centres de télé-accueil ;
- L'utilisation des nouvelles technologies ;
- Le développement de la psychogériatrie ;
- ...

Il y a donc du « pain sur la planche » !

Mais de nombreuses initiatives, tant publiques que privées, locales que régionales, ont déjà vu le jour et le Ministre invite ces porteurs de projets à continuer à œuvrer contre l'isolement des personnes âgées.

Au niveau de la Wallonie, depuis 2014, un numéro vert senior (0800 16 210) a été créé. Son objectif principal est de permettre à tout citoyen, à toute administration ou institution d'être écouté, informé et orienté sur les diverses aides et mesures en faveur des aînés.

En outre la Wallonie dispose d'un panel de services au bénéfice des aînés : la plateforme « Bien vivre chez soi », les établissements d'accueil et d'hébergement pour les personnes âgées, les services d'aide aux familles et aux aînés, les centres de coordination, Respect Seniors (Agence de lutte contre la maltraitance des personnes âgées),...

Et le Ministre a terminé sa réponse à la question parlementaire en faisant allusion à un projet qui vise à répondre au besoin de briser l'isolement des seniors par l'aide d'autres seniors. Il a fait référence au projet DVA (Donner de la Vie à l'Age) financé par la Fondation Roi Baudouin et porté par **Senoah**. Ce projet vise à mettre en réseau des seniors bénévoles proposant des services et activités avec des seniors en demande de services ou activités.

Lien vers cette question parlementaire sur le site de la Wallonie :

https://www.parlement-wallonie.be/pwpages?p=interp-questions-voir&type=28&id_doc=74665